

Liste des évolutions de l'application formulaire APAFiS

v1.1.1

Documentation utilisateur
05/02/2020

Anomalies corrigées :

1. **Environnement technique de l'application**
Compatibilité de l'application avec JAVA 8 toutes versions.
2. **Enregistrement du fichier du formulaire**
Les chiffres et les caractères spéciaux du titre du projet sont maintenant pris en charge pour la génération du nom de fichier du formulaire.
3. **Messages d'erreurs / validation du formulaire**
Le champ « points limites » est bien limité à 300 mots maximum (au lieu de 150 auparavant) et le message de validation a été mis à jour.

Nouvelles fonctionnalités :

1. **Fonctionnement général de l'application**
 1. **Affichage de la boîte de dialogue "Quitter" après une sauvegarde du formulaire.**

Dans la version précédente, après avoir fait une sauvegarde du formulaire (simple ou définitive) si l'utilisateur décidait de quitter l'application, la boîte de dialogue "Quitter" avec les 3 choix (quitter sans sauvegarder, sauvegarder et quitter, annuler) s'affichait. Or elle ne devrait pas s'afficher. La boîte de dialogue a été supprimée dans ces cas.

Suppression aussi de la fenêtre de dialogue en cas de chargement d'un nouveau fichier de formulaire et que celui chargé dans l'application n'a pas fait l'objet de modifications. [#2544]

2. **Affichage du nom du fichier ouvert dans l'application.**

Dans l'application formulaire, si l'utilisateur charge un fichier de formulaire, le chemin ainsi que le nom du fichier sont affichés en haut de l'application (dans la barre bleue au-dessus des menus). En cas de sauvegarde du fichier avec un nouveau nom de fichier, l'affichage du nom du fichier est aussi mis à jour. [#3023]

3. **Garder en mémoire le chemin d'ouverture / sauvegarde des fichiers.**

Tant que l'application est ouverte, garder en mémoire et proposer systématiquement le chemin du dernier fichier ouvert ou sauvegardé :

- lors du chargement d'un formulaire
- lors d'une sauvegarde d'un formulaire

[#3070]

4. **Lors de la sauvegarde définitive, générer le fichier pdf.**

Lors de la sauvegarde définitive, les fichiers .apafis et .xml sont générés. Le fichier pdf est maintenant également généré au même moment. [#3067]

2. **Génération du fichier .pdf du formulaire**

Incrémentation des numéros de procédure dans le fichier .pdf du formulaire.

Dans la génération du pdf, les numéros de procédure sont incrémentés et un numéro d'indice après nom de la procédure a été ajouté. [#2580]

3. **Messages d'erreurs / validation du formulaire**

Mise à jour du message d'avertissement lors de la génération du pdf d'un formulaire non finalisé.

Le message affiché est maintenant : "Impossible de générer le PDF car le formulaire n'est pas finalisé. Veuillez sauvegarder définitivement le formulaire avant de faire la génération du PDF" [#2531].

4. **Formulaire : rubrique « 1. Informations Générales »**

Conserver uniquement les années dans le champ "Durée du projet".

Modification du champ « 1.3 Durée du projet » en ne gardant que le sous-champ "Nombre d'années". [#4821].

Rétrocompatibilité avec les versions précédentes de l'application.

Chargement des formulaires générés avec une application de version inférieure ou égale à la v1.0.3 :

- Si dans le formulaire la valeur du champ « Nombre d'années » est égale à 0, alors la valeur affichée dans l'application du champ « Nombre d'années » sera 1.
- Si dans le formulaire la valeur du champ « Nombre d'années » est comprise entre 1 et 4 (inclus), et si la valeur du champ « Nombre de mois » est strictement supérieure à 0 OU si la valeur du champ « Nombre de jours » est strictement supérieure à 0, alors la valeur affichée dans l'application du champ « Nombre d'années » sera incrémentée de 1.

Création d'un nouveau formulaire :

Par défaut, le champ « Nombre d'années » est initialisé avec la valeur « 1 ».

5. **Formulaire : rubrique « 3.1. L'Etablissement Utilisateur »**

1. Suppression des données de l'Etablissement Utilisateur (EU) dans le formulaire.

Les données de l'EU sont présentes et mises à jour dans la plateforme APAFIS. La plupart sont donc supprimées dans le formulaire. Dans la section « 3.1.1 Agrément de l'Etablissement Utilisateur », les champs conservés sont :

- nom de l'EU
- numéro de l'agrément

[#3034]

2. Changement de la valeur de la civilité Madame/Mademoiselle en Madame.

Dans les chapitres suivants :

3.1.2 Responsables de la mise en œuvre générale

3.1.3 Responsables du bien-être des animaux

la valeur de la civilité 'Madame/Mademoiselle' est remplacée par 'Madame'. [#3187]

6. **Formulaire : rubrique « 3.4. Les Animaux »**

1. **Choix multiples pour le champ "Animaux génétiquement altérés".**

Dans la rubrique "3.4 Les Animaux", à la fin du champ « 3.4.8 Catégorie des animaux utilisés dans le projet », si la case à cocher "Animaux génétiquement altérés" est activée alors un nouveau choix de radio bouton est proposé permettant de renseigner les champs relatifs à "Animaux génétiquement modifiés" ET "Souche mutante autre" sont affichés [#2540].

2. **Ajout d'un champ "Numéro de récépissé" pour les animaux génétiquement modifiés.** Dans la version précédente, quand le demandeur cochant la case « animaux génétiquement altérés », une nouvelle arborescence s'ouvrait qui faisait apparaître « animaux génétiquement modifiés » ou « autres souches mutantes ».

Se déclinaient ensuite trois champs : création, maintien et phénotype dommageable.

La modification a consisté à faire apparaître un nouveau quatrième champ dans la rubrique « animaux génétiquement modifiés », qui demande le « numéro de récépissé de déclaration ou d'agrément, le cas échéant ».

Ce nouveau champ peut rester vierge (le demandeur peut ne pas encore avoir son récépissé au moment où il dépose son dossier dans APAFiS).

A côté de ce champ, une bulle d'aide avec la mention suivante s'affiche : « pour toute précision sur les démarches requises en cas d'utilisation d'animaux génétiquement modifiés, merci de contacter : ogm.confine@recherche.gouv.fr ». [#4961]

3. **Champ « points limites adaptés pour les espèces animales »**

Rétrocompatibilité avec les versions précédentes de l'application.

Chargement des formulaires générés avec une application de version inférieure ou égale à la v1.0.3 :

Si dans le formulaire le champ "3.4.13. Indiquer pour chaque espèce les points limites adaptés, suffisamment prédictifs et précoces pour permettre de limiter la douleur à son minimum, sans remettre en cause les résultats du projet : " est renseigné, alors la valeur de ce champ est affichée en lecture seule dans l'application.

Un message spécifique est aussi affiché dans l'aide du champ 3.4.13 pour expliquer où les données de ce champ doivent être saisies dorénavant.

7. **Formulaire : rubrique « 4. Procédures Expérimentales »**

1. **Champ « points limites adaptés pour les espèces animales »**

Le champ "points limites" doit être présent dans chaque procédure expérimentale et non dans la rubrique les Animaux. Le champ "3.4.13. Indiquer pour chaque espèce les points limites adaptés, suffisamment prédictifs et précoces pour permettre de limiter la douleur à son minimum, sans remettre en cause les résultats du projet : " n'est pas spécifique au projet mais à chaque procédure expérimentale.

Il est donc déplacé dans un champ de description de chaque procédure expérimentale.
[#3065]

2. Augmentation de la taille de certains champs textes.

Dans le chapitre « 4. Procédures expérimentales » :

- pour le point Description détaillée de la procédure expérimentale, champ "indiquer le cas échéant les méthodes pour réduire ou supprimer la douleur, la souffrance et l'angoisse (liste des médications - anesthésiques, analgésiques, anti-inflammatoires...en précisant les doses, voies, durées et fréquences d'administration), y compris le raffinement des conditions d'hébergement, d'élevage et de soins" => taille du champ augmentée à 1000 mots.
- pour le point 4.4. "justifier scientifiquement les raisons à l'origine d'une demande de dérogation" => taille du champ augmentée à 500 mots. [#4225]